



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

19000

04

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100



DE LA FORÊT À LA CHALEUR BOIS :
**BOISYNERGIE ACCOMPAGNE LES MAÎTRES
D'OUVRAGES DE CHAUFFERIES BOIS**

BoiSynergie, référent régional du bois énergie

Depuis plus de 20 ans, BoiSynergie s'engage à valoriser localement les produits forestiers de moindre qualité provenant des forêts régionales, en développant des filières bois énergie au niveau territorial. Cette démarche s'inscrit en complément des filières bois matériaux, dans le but de contribuer à l'adaptation au changement climatique.

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur portent, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), l'animation régionale bois énergie à travers **BoiSynergie** (anciennement *Mission Régionale Bois Énergie*). Cette action collective vise à structurer et accompagner des filières locales de production et de consommation de plaquettes forestières, issues des forêts du territoire.

Dans ce cadre, les Communes forestières, à travers l'animation régionale BoiSynergie, contribuent à :

- ➔ développer des politiques territoriales en faveur du bois énergie ;
- ➔ promouvoir le chauffage collectif au bois et sensibiliser les acteurs locaux ;
- ➔ structurer des filières d'approvisionnement locales, durables et sécurisées ;
- ➔ accompagner la mise en place d'installations biomasse exemplaires et performantes ;
- ➔ garantir la qualité des combustibles bois ;
- ➔ soutenir la décision et suivre le développement de la filière bois énergie.



Concevoir et financer votre projet de chaufferie bois ou réseau de chaleur

De l'émergence de votre projet jusqu'à son installation en passant par son financement, les structures porteuses d'un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) sont là pour vous accompagner.

Un référent pourra répondre à vos questions sur l'opportunité technico-économique de votre projet, les études à réaliser, les aides financières mobilisables, le montage de votre projet, etc.

Pour trouver votre interlocuteur local, contactez BoiSynergie à l'adresse boisynergie@communesforestieres.org

De la forêt à la chaleur bois : accompagnement et conseils stratégiques

Maitres d'ouvrages de chaufferie bois, nous sommes là pour vous accompagner dans :

Votre approvisionnement en bois local

- ➔ suivi de la qualité du combustible bois et résolution des problèmes ;
- ➔ recherche de fournisseur en bois local ;
- ➔ aide à la contractualisation de l'approvisionnement.



Le suivi et la gestion de votre chaufferie bois

- ➔ appui au suivi des installations (suivi des consommations, conseil sur l'entretien et la petite maintenance, valorisation des cendres, etc) ;
- ➔ aide à la contractualisation de la maintenance ;
- ➔ aide à la résolution des problèmes de fonctionnements et à l'optimisation des installations (audit de chaufferie).



Mais aussi, plus largement dans :

- ➔ la formation (qualité du combustible, suivi et optimisation de chaufferie bois, etc.) ;
- ➔ l'organisation de rencontres multi-acteurs et de visites ;
- ➔ la mise en relation avec des professionnels qualifiés ;
- ➔ l'accompagnement de vos projets forêt-bois (ressource locale, plateformes bois énergie, etc.).



Une chaufferie bois performante c'est :



Une installation bien conçue et bien dimensionnée

adéquation besoins-solution, matériel de qualité, conception du silo et accès livraison, mise en service par un professionnel avec formation du personnel...



Un combustible bois de qualité, adapté à la chaufferie

classe de combustible adaptée aux besoins, certifications, contrôles et analyses, prescriptions constructeur...



Un suivi et un entretien régulier de l'installation ainsi qu'une maintenance professionnelle

contrôles réguliers, formation des agents, entreprises qualifiées, contrats de maintenance...



Une gestion administrative et financière adaptée

mode de portages juridiques, provisionnement, indexation des prix, facturation aux abonnés...

Pour plus d'informations,
contacter les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur* :

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne
04 42 65 43 93 - boisnergie@communesforestieres.org
www.boisnergie.org

*BoiSynergie est animé par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur